



En exercice : 58
Présents : 43
Votants : 48

Séance du 19 Mai 2025

Le Dix-Neuf Mai Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 13 Mai 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edith, titulaires
	/
CUILLÉ	GOHIER Odile, titulaire
DENAZÉ	BASLÉ Jérôme, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BERSON Christian, titulaire
GASTINES	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA BOISSIÈRE	LECOT Gérard, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROË	JULIOT Thierry, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JUGÉ Joseph, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	BRÉHIN Colette, titulaire
LAUBRIÈRES	MEZIERES Hervé, suppléant,
LIVRÉ LA TOUCHE	BAHIER Alain, titulaire
MÉE	/
MÉRAL	/
NIAFLES	RESTIF Vincent, titulaire
POMMERIEUX	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
QUELAINES ST GAULT	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
RENAZÉ	/
SENONNES	CLAVREUL Yannick, titulaire
SIMPLÉ	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST AIGNAN S/ROË	FRANGEUL Raymond, suppléant
ST ERBLON	BOURBON Aristide, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	GILLES Pierrick, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	/
ST POIX	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	BEDOUET Gérard, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHANCEREL Philippe (Livrée-la-touche), BARBE Béatrice (Senonnes), GENDRY Daniel (Niafles), LEPICIER René-Marc (Congrier), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), VALLEE Jacky (Chérancé), GARBE Pascale (Méral), CHAUVIN Maxime (Ballots).DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), SORIEUX Sonia (Brains sur les marches), CHAMARET Richard (Méral),HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), GAUCHER Olivier (Saint Herblon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Richard CHAMARET a donné pouvoir à Yannick CLAVREUL
Pascale GARBÉ a donné pouvoir à Vincent RESTIF
Jean Sébastien DOREAU au profit de Laurence MANCEAU

Maurice RADÉ a donné pouvoir à BEZIER Florence
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BREHIN

Secrétaire de Séance : Élu M. LEFÈVRE Laurent, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-05/100 : ENVIRONNEMENT

Séance du : 19 mai 2025

OBJET 2025-05/100 : Réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la part de la MAYENNE OMBRIÈRES pour la mise à disposition de terrains privés de la Communauté de Communes en vue de la réalisation d'ombrières photovoltaïques

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2122-21,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-4,
Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par mail en date du 7 mai 2025,

Monsieur LANGOUËT Christophe, Président, expose que la Communauté de Communes du Pays de Craon a été sollicitée, via manifestation d'intérêt spontanée de la part de la MAYENNE OMBRIÈRES le 7 mai dernier, pour la mise à disposition de terrains privés de la Communauté de Communes en vue de la réalisation d'ombrières photovoltaïques.

Le développement de la production photovoltaïque permettrait d'atteindre un objectif triple : l'obtention de recettes financières supplémentaires, une participation aux efforts locaux de production d'énergies renouvelables, et la mise à disposition d'espaces piétonniers protégés des intempéries.

La Communauté de Communes envisage de confier l'investissement, la construction et l'exploitation des équipements à un opérateur suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrent. Les opérateurs adresseront leurs propositions à la collectivité, qui souhaite mettre en concurrence les projets techniques et financiers.

L'AMI concerne la réalisation, l'exploitation et la maintenance de centrales photovoltaïques en ombrières sur le site ci-après, sans exclure des variantes que pourraient soumettre les opérateurs. Le projet situé sur cinq parcelles cadastrales, peut accueillir quatre ombrières photovoltaïques de parking de dimensions :

- Ombrières doubles : 10,48 m x 48,74 m
- Ombrières doubles : 10,48 m x 51,06 m
- Ombrières doubles : 10,48 m x 53,38 m
- Ombrières doubles : 10,48 m x 55,70 m

La puissance totale de ces ombrières photovoltaïques est de 494 kWc.

Nom du site	Adresse	Cordonnées GPS	Parcelle cadastrale	Superficie	Puissance
Parking de la Sté SELHA	6341 rue de la Forge, 53800 Renazé	47.787217766639806, -1.047755754063866	Section ZM Parcelles 0688/0733/0735/ 0744/731	2 217,4 m ²	494 kWc

La Communauté de Communes a été sollicitée par la société Mayenne Ombrières pour ce projet, par mail en date du 7 mai 2025, aux conditions suivantes :

Proposition de Mayenne Ombrières :

Mayenne Ombrières sera le maître d'ouvrage des ombrières photovoltaïques ainsi que son exploitant sur la durée du bail emphytéotique. Tous les coûts de construction, d'exploitation, de maintenance de cette centrale seront à la charge de Mayenne Ombrières.

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur le(s) site(s), Mayenne Ombrières s'engage à verser une redevance annuelle sur 30 ans.

En cas d'accord sur cette manifestation d'intérêt spontanée, la Communauté de Communes du Pays de Craon et Mayenne Ombrières signeront un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans.

Via Energie Partagée, les habitants de la commune pourront financer une partie de ces installations.

Cette demande s'inscrit dans la stratégie énergétique de la CCPC, notamment pour le développement des énergies renouvelables en Mayenne et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique. Afin de pouvoir donner une suite favorable à ce projet et engager les procédures nécessaires avec le porteur de projet, la Communauté de Communes du Pays de Craon envisage de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants :

- Journal d'annonce légale
- Site internet du Pays de Craon

Durant une durée de 20 jours, à compter de la date de publication du 20 mai, soit le 12 juin – 12h00, afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine de la Communauté de Communes.

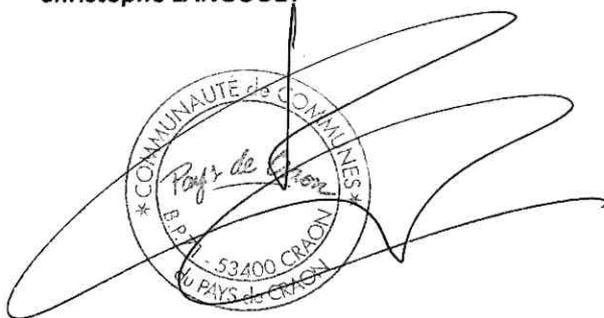
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :
À l'unanimité (48 VOTANTS)**

- ⇒ **DÉCIDE**, après réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la société Mayenne Ombrières, de réaliser un avis de publicité dans canaux et conditions ci-dessous :
 - Journal Ouest-France,
 - Site internet du Pays de Craon,
 - Durant une durée de 20 jours, à compter de la date de publication du 20 mai, soit le 12 juin – 12h00, afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine.
- ⇒ **CONFÈRE** tous les pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 19 mai 2025*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*

*La secrétaire de séance,
Laurent LEFÈVRE*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250519-2025_05_100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2025

Publication : 20/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

